5

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2019

Les décisions modificatives présentées ont vocation à ajuster les inscriptions budgétaires 2019 afin de régulariser les dernières écritures avant la fin de l'exercice.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits et des transferts de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions portent sur le budget principal et sur le budget annexe Assainissement.

1. BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 604 119 €.

La Communauté d'Agglomération s'attachera, ci-après, à décrire les variations des différents chapitres budgétaires des opérations réelles.

Les opérations d'ordre correspondent aux ajustements nécessaires des virements entre section. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 2 855 919 € et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

1.1. La section de fonctionnement

La décision modificative vient porter les crédits de la section de fonctionnement à 68 144 188,26 € en dépenses et à 75 481 884€ en recettes pour les seules opérations réelles.

1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
	Atténuation de charges	307 000,00	0	307 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 035 549,00	440 000,00	1 475 549,00
73	Impôts et taxes	58 361 861,00	2 617 819,00	60 979 680,00
74	Dotations et participations	11 975 151,00	-35 000,00	11 940 151,00
75	Autres produits de gestion courante	521 254,00	0	521 254,00
Total c	les recettes de gestion courante	72 200 815,00	3 022 819,00	75 223 634,00
76	Produits financiers	45 000,00	0	45 000,00
77	Produits exceptionnels	160 950,00	52 300,00	213 250,00
Total c	les recettes réelles de fonctionnement	72 406 765,00	3 075 119,00	75 481 884,00

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 4,25% par rapport aux crédits inscrits au budget 2019. Cette évolution résulte, principalement, de l'ajustement des contributions du budget Assainissement au budget principal et des produits fiscaux.

Ainsi, les produits des services sont abondés de 440 000 € afin de tenir compte des dernières estimations de charges refacturées au budget Assainissement les portant, ainsi, à 490k€ pour la mise à disposition du personnel et à 751k€ pour les frais de fonctionnement.

Le produit des impôts est augmenté de près de 2,6M€, suite à la notification au cours de l'exercice, de rôles supplémentaires pour l'essentiel de cotisation foncière des entreprises. Ces ajustements reposent sur les travaux menés par les Services Fiscaux (mise à jour de l'assiette suite à de nouveaux éléments déclaratifs non pris en compte dans les bases notifiées ou de contrôles fiscaux).

1.1.2 <u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u>

Par rapport aux crédits inscrits au budget 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 219 200 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 258 432,26	-41 400,00	9 217 032,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 223 285,00	0	8 223 285,00
014	Atténuation de produits	28 354 358,00	212 300,00	28 566 658,00
65	Autres charges de gestion courante	20 840 854,00	-37 000,00	20 803 854,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46 500,00	0	46 500,00
Total c	les dépenses de gestion courante	66 723 429,26	133 900,00	66 857 329,26
66	Charges financières	594 556,00	0	594 556,00
67	Charges exceptionnelles	607 003,00	85 300,00	692 303,00
Total c	les dépenses réelles de fonctionnement	67 924 988,26	219 200,00	68 144 188,26

Le chapitre 014 (Atténuation de produits) affiche une augmentation de 212 300€. Celle-ci prend en compte,

notamment, l'ajustement des attributions de compensation de 20 000 € et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 142 300 € suite à sa notification définitive.

Les charges exceptionnelles augmentent de 85 300 € pour faire face à des dépenses liées à diverses indemnités à verser, au titre d'un contentieux liée à l'exploitation de la patinoire communautaire et à la perte de récoltes subies par l'exploitant agricole du terrain initialement envisagé pour l'Aire de Grand Passage des Gens du Voyage. Ces dépenses nouvelles sont financées par un redéploiement de crédit des chapitre 011 et 65.

1.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en décision modificative, s'élève en dépenses à 19 302 060,15 € et en recettes à 22 779 426,01 €.

1.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 712 259,01	0,00	4 712 259,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 052 633,34	-4 421 919,00	4 630 714,34
Total d	es recettes d'équipement	13 764 892,35	-4 421 919,00	9 342 973,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 000,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 436 464,22	0,00	12 436 464,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	42 167,00	0,00	42 167,00
27	Autres immobilisations financières	212 821,44	0,00	212 821,44
24	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	13 191 452,66	0,00	13 191 452,66
452	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	150 000,00	95 000,00	245 000,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	27 106 345,01	-4 326 919,00	22 779 426,01

Après intégration de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget doit être abaissé de 4 421 919 € portant, ainsi, le volume d'emprunt 2019 à 4 630 714.34 €.

1.2.2 <u>Les dépenses réelles d'investissement</u>

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de 1 471 000 € et se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	18 140 366,14	-1 566 000,00	16 574 366,14
Total des dépenses d'équipement		18 140 366,14	-1 566 000,00	16 574 366,14
16	Emprunts et dettes assimilées	2 482 693,01	0,00	2 482 693,01
26	Participations et créances rattachées à des participations	1,00	0,00	1,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

Total d	es dépenses financières	2 482 694,01	0,00	2 482 694,01
451	Total des opé. pour compte de tiers	150 000,00	95 000,00	245 000,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	20 773 060,15	-1 471 000,00	19 302 060,15

Les dépenses d'équipement sont ajustées pour intégrer des modifications intervenues depuis le vote du budget, notamment, sur l'Aire de Grand Passage et sur la réalisation d'un quai à Saint-Fargeau-Ponthierry.

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La décision modificative du budget annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à -500 000 €

Comme pour le budget principal, les descriptions, ci-après, concernent les opérations réelles. Les opérations d'ordre prévues dans cette décision modificative viennent ajuster les virements entre section. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de -590 000 € et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

2.1 La section d'exploitation

La décision modificative vient porter les crédits de la section d'exploitation à 6 262 033,52 € en dépenses et à 8 440 000 € en recettes pour les seules opérations réelles.

2.1.1 <u>Les recettes réelles d'exploitation</u>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	7 005 000,00	0	7 005 000,00
74	Subventions d'exploitation	800 000,00	0	800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	545 000,00	90 000,00	635 000,00
Total d	es recettes de gestion des services	8 350 000,00	90 000,00	8 440 000,00
Total d	es recettes réelles d'exploitation	8 350 000,00	90 000,00	8 440 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement sont augmentées de 90 000 € pour prendre en compte les dernières régularisations de Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

2.1.2 <u>Les dépenses réelles d'exploitation</u>

Par rapport aux crédits inscrits au budget 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 14%.

Elles se ventilent comme suit:

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 302 200,00	595 000,00	4 897 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	395 000,00	95 000,00	490 000,00
65	Autres charges de gestion courante	556 000,00	0	556 000,00
Total d	es dépenses de gestion des services	5 253 200,00	690 000,00	5 943 200,00
66	Charges financières	203 833,52	0	203 833,52

67	Charges exceptionnelles	25 000,00	90 000,00	115 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 482 033,52	780 000,00	6 262 033,52

Les dépenses de gestion des services sont globalement en augmentation de 690 000 €. Elles prennent en compte la réévaluation de la contribution au budget principal pour 345 000 € et une régularisation de dépenses liées à l'entretien des réseaux passées à tort en section d'investissement (+250 000 €).

2.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en décision modificative, s'élève en dépenses à 5 440 686,78 € et en recettes à 3 708 847,30 €.

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de 690 000 € et se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00	-17 000,00	283 000,00
	Total des opérations d'équipement	4 855 186,78	-690 000,00	4 165 186,78
Total d	es dépenses d'équipement	5 157 186,78	-707 000,00	4 450 186,78
16	Emprunts et dettes assimilées	973 500,00	0,00	973 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	17 000,00	17 000,00
Total d	es dépenses financières	973 500,00	17 000,00	990 500,00
TOTAI	L	6 130 686,78	-690 000,00	5 440 686,78

Les opérations d'équipement sont globalement en retrait pour tenir de l'avancement des travaux.

Elles se ventilent comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
00017	Plaine du Lys- Clos Saint Louis	400 000,00	0,00	400 000,00
00029	PRU Melun	400 000,00	0,00	400 000,00
00036	Gestion patrimoniale des réseaux	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
00037	Etudes et maîtrise d'œuvre de conception	690 000,00	-300 000,00	390 000,00
00039	Dévoiement des réseaux TZEN	350 000,00	-290 000,00	60 000,00
00040	Schéma Directeur Assainissement 2018	840 000,00	-100 000,00	740 000,00
90006	Bassin d'orage PR4	175 186,78	0,00	175 186,78

2.2.2 <u>Les recettes réelles d'investissement</u>

Sans modification des recettes réelles d'investissement, après intégration de la diminution du virement de la section de fonctionnement, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget reste fixé à 298 583,92€ pour 2019.

Les annexes sont disponibles sur l'intranet des élus (Dépôt de données 6 décembre 2019).	– 05-conseil communautaire -	- 2019 -
Séance du Conseil Communautaire du lundi 16 décembre 2019		6
Extrait de la délibération n°2019.7.5.188		Ü

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2019.7.5.188

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 à 19h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran à Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Date de la convocation 02/12/2019

Gérard AUBRUN, Georges AURICOSTE, Gilles BATTAIL, Eric BONNOMET, Claude BOURQUARD, Noël BOURSIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard FABRE, Francis GALLOY, Gilles GATTEAU, Christian GENET, Dominique GERVAIS, Jean-Pierre GUERIN, Jérôme GUYARD, Christian HUS, Genevieve JEAMMET, Françoise LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Kadir MEBAREK, Françoise MEGRET, Henri MELLIER, Josette MEUNIER, Ginette MOREAU, Anne MORIN, Joëlle NOTO, Sylvia ORDIONI, Paulo PAIXAO, Vincent PAUL-PETIT, Françoise PERREAU, Marie-Rose RAVIER, Jean-Pierre RODRIGUEZ, Patricia ROUCHON, Marc SAVINO, Alain TAFFOUREAU, Brigitte TIXIER, Franck VERNIN, Valérie VERNIN-FOURNIER, Lionel WALKER, Pierre YVROUD

Date de l'affichage : 10/12/2019

Nombre de conseillers : <u>SUPPLEANTS</u>

en exercice : 73

présents ou représentés : 65

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Nicolas ALIX a donné pouvoir à Lionel WALKER, Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à Georges AURICOSTE, Alain BERNHEIM a donné pouvoir à Bernard FABRE, François BLANCHON a donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Geneviève BURLE a donné pouvoir à Françoise MEGRET, Josette CHABANE a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à Christian GENET, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN a donné pouvoir à Jean-Pierre GUERIN, Willy DELPORTE a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Ségolène DURAND a donné pouvoir à Valérie VERNIN-FOURNIER, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Kadir MEBAREK, Anne GRAVIERE a donné pouvoir à Jérôme GUYARD, Thomas GUYARD a donné pouvoir à Patricia ROUCHON, Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à Joëlle NOTO, Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Philippe CHARPENTIER, Dominique MARC a donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Gérard MILLET a donné pouvoir à Marie-Rose RAVIER, Jean-Pierre MITGERE a donné pouvoir à Eric BONNOMET, Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO a donné pouvoir à Claude BOURQUARD, Romaric MOYON a donné pouvoir à Anne MORIN, Carole NADAL a donné pouvoir à Jean-François LEMESLE, Sylvie PAGES a donné pouvoir à Françoise PERREAU, Louis Vogel a donné pouvoir à Franck VERNIN, Renée WOJEIK a donné pouvoir à Henri MELLIER.

ABSENTS EXCUSES

Patricia ASTRUC GAVALDA, Farida ATIGUI, Slimane BOUKLOUCHE, Fabien FOSSE, François KALFON, Anselme MALMASSARI, Mourad SALAH, Jocelyne VERNON.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gérard AUBRUN

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2019

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'instruction budgétaire M14;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le budget primitif voté le 10 décembre 2018 ;

VU le budget supplémentaire voté le 27 mai 2019 ;

VU la décision modificative n°1 voté le 1^{er} juillet 2019 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019 ;

VU la saisine de la Commission des Finances et de la Mutualisation des Services du 9 décembre 2019 ;

CONSIDERANT le projet de Décision Modificative n°2, présenté par le Président de l'Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2019, selon le document annexé,

DECIDE de créer l'opération pour compte de tiers 45815 : « Quartier Saint Louis ».

Adoptée à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions.

Fait et délibéré le lundi 16 décembre 2019 et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20191216-37644B-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mardi 17 décembre 2019

Publication ou notification: 19 décembre 2019

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel Président de la CAMVS

Maire de Melun